

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 27 avril 2026

L'an 2026 et le 27 avril à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 21 avril 2026

Date de la convocation : 21 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Délibération N° 27-04-2026 / N°35

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Yohann Carvalho, Sébastien Bertout, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Christophe Ansqin, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuveille, François Level, Frédéric Jonard, Patrick Zakrent, David Dubois, Pascal Glavieux, , Hugues Legoux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Arnould Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Christophe Beaumont, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jérôme Corman, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Thomas Bonnelle, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, Ludovic Duriez, Maxime Fourmanoir, David Duchateau, Pierre Bourdrez, , Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Magalie Larivière, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 3

Membres ayant donné procuration : 8

Membres votants : 96

Absents excusés : René Pruvost, Xavier Jacquemont, Roland Descamps, Eric Caron, Alain Traisnel, Dominique Coppin, Christian Boucly, Serge Leu, François Coquart, Patrick Dekeyser, Alain Debureaux, Jean-Paul Hemery, Alexandre Decry, Eric Legrand

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Simon Guillemant suppléé par Fabrice Hermant, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme

Absents : Patrick Roblot, Christophe Rose, Jean-Luc Leuiller, Guy Vasseur, Jean-Louis Cauvet

Absents ayant donné procuration : Mathieu Louis ayant donné procuration à Sophie Cossart, Michel Petit ayant donné à Thomas Bonnelle, Dominique Verdel ayant donné procuration à Marie Bernard, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Martine Gérard, ayant donné procuration à Catherine Libessart, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Marie Dufay

Politique événementielle : Festival de musique du Castle live festival Clairefontaine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a été sollicitée par l'association Castle Live pour recevoir la prochaine édition de son festival musical. Ce festival aurait lieu le samedi 12 septembre 2026 de 18h30 à 00h.

Le Castle Live Festival est un événement familial, proposant une programmation diversifiée destinée à toutes les générations, avec des artistes majoritairement issus des Hauts-de-France.

La jauge maximale est fixée à 1 500 personnes, hors bénévoles et organisateurs.

Les détails d'organisation, d'installation et de sécurité ont été présentés en Bureau et en Commission lors du précédent mandat.

Après exposé du contenu du projet, Monsieur le Vice-Président sollicite l'avis de l'assemblée.

Vu la demande formulée par l'association Castle Live

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 10 septembre 2025 et confirmé par l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 avril 2026

Vu l'avis favorable de la commission événementiel en date du 25 novembre 2025

Considérant l'intérêt communautaire de soutenir des manifestations culturelles favorisant l'animation du territoire et l'accès à la culture pour tous,

Considérant le caractère familial et intergénérationnel du festival,

Considérant la valorisation d'artistes issus des Hauts-de-France et l'implication de bénévoles locaux,

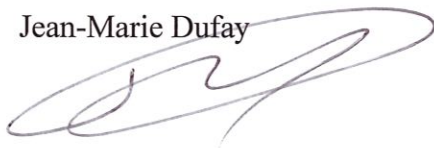
Considérant la capacité d'accueil du site de Clairefontaine et la nécessité d'en préserver l'intégrité,

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à la majorité (trois contres et une abstention) d'autoriser l'organisation du festival sur le site Clairefontaine et de conditionner cette mise à disposition :

- à la signature d'une convention de mise à disposition définissant les obligations respectives des parties,
 - à une gestion appropriée du stationnement et des flux de véhicules,
 - au respect des règles de sécurité, d'ordre public et de protection du site,
 - à la restitution du site dans son état d'origine au plus tard le dimanche 13 septembre 2026 au soir.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer la Convention de mise à disposition ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance

Jean-Marie Dufay



Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 18/05/2026 et publication ou notification du 18/05/2026

